



POUR TOUTE INSCRIPTION
RECEVREZ UN CADEAU À
L'EFFIGIE DE L'ADAF

- RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
 PREMIÈRE D'ADHÉSION

**ENGAGEZ-VOUS 3 ANS AVEC L'ADAF ET PAYER QUE 50%
DE COTISATION LA 1ÈRE ANNÉE !**

SOCIÉTÉ : SIRET :

NOM : PRÉNOM :

FIXE : PORTABLE :

ADRESSE :

C.P : VILLE :

MAIL :

NBR D'EMPLOYÉS : NBR DE VÉHICULES :

VOTRE CAPACITÉ DE TRANSPORT ?

- DÉPANNAGE VL
 REMORQUAGE VÉHICULE + PASSAGERS
 TRANSPORTEURS TOUTE DISTANCE
 DÉPANNAGE/REMORQUAGE PL

AUTRE(S) SERVICE(S) QUE VOUS PROPOSEZ ?

- CONCESSIONNAIRE/AGENT
 LOCATION
 RÉPARATION/MÉCANIQUE
 FOURRIÈRE

COMPAGNIES D'ASSISTANCE AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ ?

- ACTA
 AXA ASSISTANCE
 EUROP ASSISTANCE
 FIDELIA
 IMA
 MONDIAL ASSISTANCE
 MUTUAIDE
 AUTRES

FAIT LE

À

SIGNATURE + CACHET DE L'ENTREPRISE :

Documents à joindre :

- EXTRAIT KBIS (obligatoire)
 CHARTE DU DEPANNEUR SIGNEE (obligatoire)
 MONTANT DE LA COTISATION 420€ TTC
(COTISATION ANNUELLE 350 € HT)
OU
 AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT + RIB
MONTANT DE LA COTISATION 210€ TTC LA 1ÈRE ANNÉE PUIS 420 € TTC
(ENGAGEMENT POUR 3 ANS)

CONTACTEZ-NOUS :

06 72 67 80 12
secretariat.adaf@gmail.com
@adaf.fr
www.association-adaf.fr

<input type="checkbox"/> Chèque bancaire	<input type="checkbox"/> Prélèvement SEPA	<input type="checkbox"/> Carte bancaire	<input type="checkbox"/> Virement bancaire
Libellé à l'ordre de : ADAF Adressé à : ADAF 39 route du Vin 68400 KAYSERSBERG	En cochant cette case vous acceptez de vous engager comme adhérent de l'ADAF pendant 3 ans.	Via le formulaire d'adhésion en ligne 	Domiciliation : Crédit Mutuel - KAYSERSBERG Banque 10278 Code Guichet 03420 Compte 00021219901 Clé RIB 20 IBAN FR76 1027 8034 2000 0212 1990 120 BIC CMCIFR2A

CHARTRE D'ENGAGEMENT

ADAF



JE SOUSSIGNÉ(E) _____

DE LA SOCIÉTÉ _____

Accepte la charte du dépanneur de l'association des dépanneurs automobile de France dans sa totalité, et m'engage à :

Respecter les dispositions prévues par cette charte.

Intervenir 24H/24 et 7j/7.

Avoir un matériel en conformité avec la réglementation en vigueur.

Intervenir dans les délais les plus brefs en visant un objectif moyen d'une demi-heure à compter de l'appel du client, sauf cas de force majeure ou conditions particulières.

Intervenir avec des moyens adaptés à chaque situation.

Tenir cette charte à la disposition de la clientèle.

M'acquitter annuellement du montant de ma cotisation auprès de l'ADAF, le non paiement après rappels, pourra être interprété comme une démission, par le Bureau qui transmettra au Conseil d'Administration pour avis.

Indiquer clairement le prix de l'intervention, du remorquage et des prestations annexes ainsi que les éventuelles majorations de nuit ou de week-end.

En cas de réparation par le dépanneur, faire dans tous les cas signer un ordre de réparation par le client et se refuser toute pression sur ce dernier.

Remettre une facture faisant clairement apparaître les opérations effectuées et leur prix.

Faciliter le paiement des prestations en prenant contact avec les différents organismes assistances, assurances... dans la mesure où ces dernières confirment la prise en charge de l'intervention et en acceptant tous les autres moyens légaux de paiement.

Si pour une raison ou une autre, je devais quitter ADAF, je m'engage à rendre et ne plus utiliser les marques distinctives ADAF.

FAIT LE

À

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT SUIVI DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ" :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADAF
DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER :

.....
ACCORD D'ADHÉSION :